ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

atteintes à l'intégrité de la personne

Question écrite n° 10456

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la pratique de l'excision en France. Bien que la France soit le seul pays d'Europe où cette pratique a déjà donné lieu à plus de vingt procès ainsi qu'à des condamnations lourdes, l'INED estime, dans son rapport d'octobre 2007, à plus de 50 000 le nombre de femmes vivant en France qui ont subi une excision. Selon ce rapport, il apparaît que les fillettes sont rarement excisées sur le territoire français et le sont plutôt lors de déplacements en Afrique. Il lui demande donc si des mesures sont envisagées afin que ces comportements inacceptables cessent, et ce, même lorsqu'ils sont pratiqués sur le continent africain.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10456
Rubrique : Droit pénal
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6978
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)